

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2016

Etaient présents :

Olivier LEONHARDT, Jacqueline DIARD, Brahim OUAREM, Laurence MAZEAU, Farid AMRANE, Elodie SOL, Philippe DECOMBLE, Michelle BOUCHON, Dominique GENDRE, Marie-Thérèse LELU VALNOT, Philippe ROGER, Frédéric PETITTA, Maria DE JESUS CARLOS, Brigitte JAUNET, Daniëlle VADROT, Daniëlle GARCIA, Claudine SOREL, Jean-Pierre VIMARD, Nadine LEFORT, Jean-Pierre DUPERRON, Kévin MOUCHEL, Aïda CHERIF, , Isabelle HUON, Franklin OBIANYOR, Nadia CARCASSET, Jean POUCH, Sophie GODAR (jusqu'à 22h20), Thomas ZLOWODZKI, Marie-Noëlle ROLLY, Yassin LAMAOU, Gaël FOUILLEUL, Jean PERRY, Suzanne PETIT, Nicole ESTEVE.

Excusés ayant donné pouvoir :

Mohammed ZAOUI (pouvoir à M. OUAREM), David LAROSE (pouvoir à M. PETITTA), Celso LIBANIO COUTINHO (pouvoir à M. ROGER), Berivan DELEN (pouvoir à Mme SOL), Marc LE MEUR (pouvoir à M. AMRANE), Sophie GODAR (pouvoir à M. POUCH à partir de 22h20).

Absent :

Monsieur le Maire constate que le quorum est réuni et déclare la séance ouverte à 20h35.

Monsieur le Maire suspend la séance à 20h50 pour laisser la parole à M. Arnaud Trécourt, de Cœur d'Essonne Agglomération, afin de présenter les deux projets que sont la ZAC Val Vert-Croix Blanche et la base aérienne BA217.

Monsieur le Maire prononce la reprise de la séance du conseil municipal à 22h15.

Monsieur le Maire annonce que la délibération en point n° 3, celle concernant les statuts de Cœur d'Essonne Agglomération est reportée au prochain conseil municipal, ceci afin de préciser certains points de ces statuts. De plus, deux délibérations sont remises sur table, il s'agit d'une nouvelle version des délibérations en point n°15 et n°16.

L'ordre du jour ainsi modifié est approuvé.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 24 novembre 2015.

Ce procès verbal est adopté avec une modification effectuée afin d'intégrer les participations de Mme Estève omises lors de la rédaction, ainsi que le vote de l'amendement demandé par M. Fouilleul au point n°7.

Départ de Mme Godar à 22h20.

1 -Compte rendu de Monsieur le Maire au Conseil de sa délégation de pouvoirs

Dans le cadre de sa délégation le Maire a signé 28 décisions.

- | | |
|-------------|---|
| N° 2015/283 | Convention à titre précaire - Logement situé au 120 route de Longpont à Sainte-Geneviève-des-Bois - type F3 - 1er étage gauche |
| N° 2015/287 | Bail entre la Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois, l'association APES et la société d'HLM France Habitation pour un local collectif résidentiel sis 77 avenue de Brétigny - Bâtiment Berry (45m ²) |
| N° 2015/258 | Signature d'une convention avec l'association Femmes dans la cité |
| N° 2015/264 | Signature d'une convention avec l'association l'Art Mobile |
| N° 2015/276 | Signature du contrat avec l'orchestre Pascal de Smet pour les repas du Nouvel An du 13 et 26 janvier 2016 |
| N° 2015/267 | Formation du Personnel - Centre de Ressources Politique de la Ville en Essonne |

- N° 2015/269 Formation du Personnel - SNUPJA
- N° 2015/298 Formation du Personnel - Révolution Permis
- N° 2015/282 Insertion et qualification professionnelles
- N° 2015/281 Frais de restauration scolaire, accueils pré et post scolaires, séjours éducatifs et accueils de loisirs du Mercredi d'enfants hors commune accueillis en CLIS à Sainte-Geneviève-des-Bois
- N° 2015/293 Frais de restauration scolaire, accueils pré et post scolaires, séjours éducatifs et accueils de loisirs du Mercredi d'enfants hors commune accueillis en CLIS à Sainte-Geneviève-des-Bois
- N° 2015/299 Frais de restauration scolaire, accueils périscolaires et classes de découvertes d'enfants génovéfains accueillis en enseignement spécialisé, hors commune
- N° 2015/277 Convention de partenariat avec le foyer des Mares Yvon
- N° 2015/278 Convention de partenariat avec le collège Jules Ferry
- N° 2015/279 Convention de partenariat avec le collège Paul Eluard
- N° 2015/280 Signature d'une convention de partenariat avec SESSAD (Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile) Henri Dunant
- N° 2015/289 Stage artistique vacances de Noël 2015 - Convention de partenariat avec l'association Art. 11
- N° 2015/290 Stages musicaux vacances de Noël 2015 - Convention de partenariat avec l'association Genovezik
- N° 2015/271 Contrat de mission de coordination en matière de sécurité et protection de la santé liée aux travaux de réhabilitation et d'extension du groupe scolaire Ferdinand Buisson - Signature du contrat
- N° 2015/272 Contrat de mission de coordination en matière de sécurité et protection de la santé liée aux travaux de restructuration de la salle de restauration de l'école Hippolyte Cocheris - Signature du contrat
- N° 2015/273 Contrat de mission de contrôle technique liée aux travaux de réhabilitation et d'extension du groupe scolaire Ferdinand Buisson - Signature du contrat
- N° 2015/274 Contrat de mission de controle technique liée aux travaux de restructuration de la salle de restauration de l'école Hippolyte Cocheris - Signature de contrat
- N° 2015/285 Cession de matériel - Lame de déneigement
- N° 2015/291 Festivités janvier 2016 - Signature de marché
- N° 2015/294 Marché de fournitures de denrées alimentaires - Modification du groupement au marché n° 12/2156
- N° 2015/297 Assistance à maîtrise d'ouvrage pour élaborer un plan de gestion du patrimoine arboré - Avenant n° 1 de prolongation de délai d'exécution du marché 2013-2204
- N° 2009/284 Budget communal principal - Globalisation 2015 - Signature d'un contrat de prêt avec la Société Générale pour un montant de 2 010 641,00 €
- N° 2015/288 Signature d'une convention d'accompagnement au suivi du projet de Loi de Finances 2016

Les membres de l'assemblée prennent acte de la présentation de cette délégation de pouvoirs.

2 – Logements communaux – Précision relative aux charges locatives pour l'année 2016

Fixation du montant des charges pour les locataires non titulaires d'un abonnement pour leur chauffage en leur nom propre, et précision pour les autres locataires.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

3 – Approbation des statuts de Cœur d'Essonne Agglomération

Cette délibération est reportée au prochain conseil municipal.

4 – Désignation d'un représentant du conseil municipal au sein du conseil de surveillance du Centre Hospitalier des Deux Vallées

Nomination de M. Frédéric Petitta, représentant du conseil de surveillance mis en place dans cet établissement nouvellement créé, résultant de la fusion absorption du Centre Hospitalier de Juvisy sur Orge par le Centre Hospitalier de Longjumeau conformément à l'article L.6141-7-1 du Code de la Santé Publique. Cette fusion est effective depuis le janvier 2016.

Cette délibération est adoptée par 35 voix pour et 4 abstentions (M. Zlowodzki, M. Fouilleul, M. Perry, Mme Petit).

5 – Mise en place d'un Compte Epargne Temps (CET)

Mise en place d'un Compte Epargne Temps (CET) à partir du 1er janvier 2016, suivant les dispositions du règlement sur le CET approuvé lors du CT du 10 décembre 2015.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

6 – Séjour des retraités – Année 2016 – Chypre avec l'agence Alba Voyages du 26 mai au 2 juin 2016 – Madrid avec l'agence Alba Voyages du 2 au 8 octobre 2016

Proposition de deux séjours pour les retraités génovéfains : Chypre de 8 jours/7 nuits du 26 mai au 2 juin 2016, et Madrid 4 jours/3nuits du 5 au 8 octobre 2016.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

7 – La Fête des Mômes 11 et 12 juin 2016

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer la totalité des contrats avec les artistes et prestataires qui contribuent à l'organisation du festival La Fête des Mômes.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

8 – Approbation du transfert d'une portion de la RD 117 par le Département de l'Essonne et autorisation à signer la convention fixant les modalités financière accordées par le Département

Déclassement du domaine public départemental au domaine public communal de la portion de Route Départementale (RD) 117 sise entre le rond point de la Francilienne et la commune de Plessis-Pâté. L'entretien des voiries étant assuré par Cœur d'Essonne Agglomération, la participation financière du Département de l'Essonne s'élève à 300 000 €HT pour la réalisation des travaux de remise en état de cette voie, versée directement en trois virements selon une convention.

Cette délibération est adoptée par 38 voix pour et 1 abstention (M. Zlowodski).

9 – Demande d'autorisation d'exploiter : SARL ROUSSEAU RE – Avis du conseil municipal

La société Rousseau RE est propriétaire, depuis sa construction en 1998, d'un entrepôt de stockage et de logistique situé dans la zone du Techniparc à Saint-Michel-sur-Orge et pour lequel elle avait obtenu une autorisation (3 000 tonnes de produits combustibles, 42000 m² de stockage répartis dans deux halls). Celui-ci a été loué à différentes entreprises de logistique au cours des années. Son propriétaire souhaite aujourd'hui modifier son organisation intérieure et diversifier le matériel susceptible d'être stocké dans ses locaux.

Cette délibération est adoptée par 30 voix pour et 9 abstentions (M. Pouch, Mme Godar, M. Zlowodski, Mme Rolly, M. Lamaoui, M. Fouilleul, M. Perry, Mme Petit, Mme Estève).

10 – Demande d'autorisation d'exploiter : COCA COLA – Avis du conseil municipal

La société Coca-Cola possède une entreprise à Grigny dans la ZAC des Radars et souhaite aujourd'hui implanter une nouvelle ligne de production de boissons rafraîchissantes qui porterait les capacités de production de l'usine de 3,4 millions à 4,2 millions de litres/jour. La production de cette nouvelle ligne serait conditionnée en boîtes métalliques (nouveau type de conditionnement pour ce site).

De plus, l'entreprise souhaite implanter des silos (sucre et CO₂) à l'extérieur du site (préalablement dans les bâtiments) de 27m et 14 m. Ils seraient visibles depuis la Grande Borne et modifierait les alentours. Les travaux pour la nouvelle ligne n'impacteraient en revanche pas l'aspect extérieur du bâtiment.

Cette délibération est adoptée par 35 voix pour, 1 voix contre (Mme Estève) et 3 abstentions (M. Fouilleul, M. Perry, Mme Petit).

11 – Partage de données géographiques – Signature d'une convention avec le SIVOA

Le Syndicat mIxte de la Vallée de l'Orge Aval (SIVOA) souhaite partager via une convention des données géographiques dont l'intérêt serait commun avec Sainte-Geneviève-des-Bois. La durée de cette convention serait indéterminée mais résiliable à tout moment avec un mois de préavis.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

12 – Requalification de l'ancienne piscine – Demande d'aide à l'investissement auprès de la Fondation Aéroport de Paris

La requalification de l'ancienne piscine, rue Léo Lagrange, s'oriente vers un programme de réhabilitation des locaux. La fondation « Aéroport de Paris » est susceptible de financer cette opération dans le cadre de son « appel à projet ». La participation peut aller jusqu'à 25.000€.

Cette délibération est adoptée par 38 voix pour et 1 abstention (Mme Estève).

13 – Requalification de l'ancienne piscine – Acquisition de matériel sportif dans les écoles – Aménagement de locaux associatif au Parc des Sports – Demande de participation financière à l'Assemblée Nationale dans le cadre de la réserve parlementaire

Ce bâtiment a vocation à devenir un espace dédié aux associations culturelles et sportives. L'Assemblée Nationale est susceptible de financer cette opération dans le cadre de la réserve parlementaire. La participation peut aller jusqu'à 50% du montant de l'opération. (24.000€HT).

Le matériel sportif des écoles est vieillissant et peu important. L'Assemblée Nationale est susceptible de financer cette opération d'acquisition de matériel sportif pour les écoles dans le cadre de la réserve parlementaire. La participation peut aller jusqu'à 50% du montant de l'opération arrêtée à 6.000€HT.

Le Parc des Sports manque cruellement de locaux associatifs. Il est prévu d'édifier des locaux adaptés. L'Assemblée Nationale est susceptible de financer cette opération d'aménagement de locaux associatifs au Parc des Sports dans le cadre de la réserve parlementaire. La participation peut aller jusqu'à 50% du montant de l'opération. (20.000€HT).

Cette délibération est adoptée par 37 voix pour et 2 abstentions (M. Zlowodzki, Mme Estève).

14 – Etat annuel des marchés 2015

Publication annuelle de la liste des marchés conclus l'année précédente avec le nom des attributaires selon le Code des Marchés Publics. Cette liste est établie dans les conditions définies par un arrêté du ministre chargé de l'économie (Arrêté du 21 juillet 2011).

La Direction des Services Techniques de la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois a établi cet état pour les marchés dont le seuil est supérieur à 20.000 €HT selon les dispositions de l'arrêté sus mentionné.

Les membres de l'assemblée prennent acte de la présentation de ce document.

15 – Garantie communale accordée à la société Logial-OPH agissant sous le nom commercial d'Habitéal pour l'opération d'acquisition en VEFA de 11 maisons individuelles en PLI « chemin de la Mare au Chanvre » (chemin de la Mare au Chanvre et rue Léo Lagrange). Foncier

La société LOGIAL-OPH agissant sous le nom commercial d'HABITEAL sollicite la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois afin d'obtenir une garantie d'emprunt dans le cadre de l'acquisition en VEFA de 11 maisons individuelles en PLI « chemin de la Mare au Chanvre ». Il s'agit d'un prêt d'un montant de 815 612,00 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Cette délibération est adoptée par 31 voix pour, 3 voix contre (M. Fouilleul, M. Perry, Mme Petit) et 5 abstentions (M. Pouch, Mme Godar, M. Zlowodski, Mme Rolly, M. Lamaoui).

16 – Garantie communale accordée à la société Logial-OPH agissant sous le nom commercial d'Habitéal pour l'opération d'acquisition en VEFA de 11 maisons individuelles en PLI « chemin de la Mare au Chanvre » (chemin de la Mare au Chanvre et rue Léo Lagrange).

La société LOGIAL-OPH agissant sous le nom commercial d'HABITEAL sollicite la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois afin d'obtenir une garantie d'emprunt dans le cadre de l'acquisition en VEFA de 11 maisons individuelles en PLI « chemin de la Mare au Chanvre ». Il s'agit d'un prêt d'un montant de 1 780 660,00 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Cette délibération est adoptée par 31 voix pour, 3 voix contre (M. Fouilleul, M. Perry, Mme Petit) et 5 abstentions (M. Pouch, Mme Godar, M. Zlowodski, Mme Rolly, M. Lamaoui).

La séance est levée à 0h25.

Sainte-Geneviève-des-Bois, le 12 février 2016.

Le présent extrait a été affiché ce jour à proximité de la porte de la Mairie en exécution des articles L. 2121-25 et R. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Président de Cœur d'Essonne Agglomération,

Olivier LEONHARDT